

L'UGFF-CGT dépose un préavis de grève pour chacune des journées des 7, 8 et 21 mars

Loin de s'opposer entre elles, ces 3 journées d'action sont complémentaires. Elles doivent s'inscrire comme autant de points forts dans le processus de lutte dont nous avons besoin, aujourd'hui et demain.

La situation actuelle est lourde d'enjeux importants pour les salariés et, plus largement, pour toute la population.

La Fonction publique, ses missions et ses agents, font, en particulier, l'objet de nouvelles menaces dans le cadre de la campagne présidentielle. Après cinq ans d'une politique particulièrement insatisfaisante, certains candidats nous promettent que le pire est à venir.

Pour l'UGFF-CGT, l'indépendance syndicale ne saurait se confondre avec l'immobilisme. Bien au contraire.

L'indépendance syndicale, c'est porter haut et fort nos légitimes revendications quelle que soit la période, quelle que soit la couleur politique du Président de la République.

C'est pourquoi, l'UGFF-CGT entend amplifier la mobilisation pour porter des alternatives aux politiques actuelles ou à venir et obtenir les indispensables avancées pour les salariés et les citoyens.

POUR LA FONCTION PUBLIQUE, UNE NOUVELLE ÉTAPE AURA LIEU [LE 7 MARS](#)

Avec nos camarades de la Fonction publique hospitalière et territoriale, l'UGFF-CGT appelle à faire de cette journée un temps fort d'action transversale dans toute la Fonction Publique, avec manifestations, rassemblements et la grève partout où les personnels le décideront.

L'UGFF-CGT appelle les personnels à faire du [8 mars, journée de mobilisation internationale et interprofessionnelle](#), un temps fort sur les lieux de travail, pour gagner l'égalité professionnelle.

D'ores et déjà, de nombreuses [constructions unitaires](#) sont à l'oeuvre.

Bien sûr, tout ce qui peut contribuer à l'unité syndicale la plus large, dans les professions et les territoires, doit être recherché dans le cadre d'une démarche résolument ouverte.

Les revendications mises en avant dans le cadre de la journée Fonction publique du 7 mars concernent pleinement les femmes.

Mais, elles ne sauraient dispenser d'une prise en compte pleine et entière des dimensions spécifiques de la lutte pour l'égalité professionnelle et contre les discriminations que les femmes subissent.

De ce point de vue, si le statut général que nous défendons constitue un frein face aux plus graves dérives, la Fonction publique n'en est pas pour autant exemplaire dans ce domaine, tant s'en faut.

Parce que la CGT affirme à juste titre qu'il n'y a ni industrie sans services publics ni services publics sans industrie, l'UGFF s'inscrit pleinement dans la [journée d'action du 21 mars de la Confédération sur la reconquête et le développement industriels](#).

A rebours des politiques de démantèlement menées depuis des années, de la recherche du tout profit et des dividendes toujours plus juteux, la CGT se bat pour que l'industrie reprenne toute sa place dans notre pays en plaçant le développement humain durable au coeur de sa démarche.

fichiers:



[Télécharger 2017_01_30_appel_mars.pdf](#) (61.65 Ko)

Public: [Mobilisations 2017](#)

[Égalité / Discriminations](#)

[Égalité Femmes/Hommes](#)

[Fonction publique](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
